

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 07/12/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 30/11/2022

Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Étaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

7 – Subvention aux Associations

Monsieur le maire rappelle que les subventions sont versées aux Associations qui participent à la vie du Village par conséquent, il propose de verser des subvention à l'APE de l'école Simone Veil, pour l'organisation de sa fête Halloween et au Tir sportif pour l'organisation de son marché de Noel.

Le conseil Municipal vote les subventions aux associations à l'unanimité :

- APE Simone Veil : 500 €
- TSBE : 500 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 7/12/2022

Yves COLOMB, Maire,



Serge CHAPON, Secrétaire,